

Les grands enjeux du revenu de solidarité active

Le projet de revenu de solidarité active suscite une sympathie justifiée : la persistance de la pauvreté incite à des réformes dont l'esprit soit partagé ; le principe du RSA, en tant qu'allocation dégressive (au fur et à mesure que les revenus tirés du travail augmentent), est à mi-chemin de l'allocation différentielle type RMI (jugée trop proche de l'assistance) et de l'allocation uniforme à vocation universelle (jugée trop généreuse) ; il peut être défendu à partir de visions concurrentes, selon qu'on est plus sensible à l'argument d'incitation ou à celui de justice, sans qu'il y ait besoin de suspecter un RMIste de paresse. Il concilie l'amélioration de l'incitation au retour à l'emploi et l'élévation des conditions de vie des travailleurs pauvres.

Mais l'application des principes peut donner lieu à des destins fort différents du RSA. Sa vocation n'est pas d'être une rustine de plus sur un système de minima sociaux depuis longtemps critiqué : complexe, voire illisible ; de nature principalement assistantielle, tout en étant assez peu généreux. Ce sont les conditions pratiques de réussite de la lutte contre la pauvreté par un meilleur accès à l'emploi qui sont en jeu dans la mise en œuvre du RSA.

Conçu comme une réforme majeure, le RSA consiste à fondre progressivement les différents minima sociaux dans un dispositif unifié et simplifié complétant les revenus du travail jusqu'à un « point de sortie » suffisamment élevé (assurant que le salarié ou la famille sorte du dispositif significativement au-dessus du seuil de pauvreté). Le taux de cumul relativement limité aujourd'hui annoncé et le bouclier fiscal en limitent cependant l'ambition redistributive, qui justifierait plutôt un plancher d'exonération pour les contribuables modestes. Le RSA concernera néanmoins une vaste population, des inactifs aux travailleurs pauvres en passant par les nuances du « halo »

autour du chômage. Il importe d'évaluer ses implications et d'en corriger, à temps, les éventuels effets pervers.

Nous voyons quelques enjeux cruciaux.

D'abord, la reconstruction du service public de l'emploi est une condition prioritaire d'efficacité du RSA pour l'activité et l'emploi. Dans le contexte de la fusion ANPE-Unedic, ce pari n'est pas gagné. Les bénéficiaires du RSA auront vocation à être enregistrés comme demandeurs d'emploi, lorsqu'ils sont en âge et en état de travailler. Cette inscription chan-

Rien n'est pire que la déception créée par une défaillance de l'égalitarisme républicain.

gera sensiblement la perception du chômage : plusieurs centaines de milliers de demandeurs d'emploi seront désormais reconnus comme tels, alors qu'ils ne l'étaient pas. C'est une bonne chose que de mettre fin à une certaine hypocrisie collective, qui sous-estime la réalité du sous-emploi. Ce sera aussi un défi : les bénéficiaires du RSA relèveront des droits et devoirs de tout demandeur d'emploi et devront être traités à ce titre de manière égalitaire. Il n'y a cependant rien de pire que la déception créée par l'égalitarisme républicain lorsqu'il défaille. Ce traitement égalitaire devra être assuré par une attention effective, sur mesure, aux parcours spécifiques des bénéficiaires du RSA, sans les enfermer dans un statut. Cela suppose que le service public de l'emploi dispose des moyens d'un accompagnement personnalisé efficace de tous les demandeurs d'emploi.

Ensuite, il est nécessaire de lever l'ensemble des obstacles handicapant l'accès des bénéficiaires du RSA à un emploi de qualité. A

terme, le dispositif sera d'autant plus économe qu'il facilitera le retour ou l'insertion de ses bénéficiaires dans un emploi à temps plein d'une qualité suffisante pour leur permettre de se passer progressivement du RSA. Tout bénéficiaire devra profiter d'un bilan personnel d'orientation professionnelle, soigneusement établi lors de son inscription comme demandeur d'emploi et régulièrement actualisé par un suivi à haute fréquence. Ce bilan prendra en compte les éléments de la situation familiale influençant la distance à l'emploi. La qualité de ce bilan suppose d'associer des compétences relevant des différentes institutions concernées (collectivités locales et service public de l'emploi). La prestation de services, depuis l'orientation initiale jusqu'au suivi dans l'emploi, doit inclure le traitement des obstacles non monétaires à la prise d'emploi, en particulier l'accès à la formation, mais aussi la garde d'enfants et les transports. Si ce n'était pas le cas, la pérennité du RSA pour les personnes n'atteignant pas le « point de sortie » signifierait l'enlèvement dans un nouveau statut d'assistance.

Par ailleurs, l'équilibre entre la familialisation du RSA et l'encouragement au temps plein est souhaitable. La dimension familiale des situations de pauvreté est suffisamment prégnante pour être prise en compte dans le calibrage du RSA. Elle exige aussi une définition adaptée de la gouvernance du RSA, puisque des aides connexes, dont le maintien conditionne la rentabilité de la prise d'emploi, dépendent des collectivités locales. Maniée sans précaution, la familialisation pourrait cependant induire l'installation des femmes dans un temps partiel plus ou moins subi. Le paramétrage du RSA doit équilibrer la dimension familiale et l'encouragement au temps plein. L'accompagnement durable doit aussi porter sur l'appui à la recherche d'un emploi à temps plein,

lorsque le temps partiel est une première étape.

Enfin, l'impact sur les négociations salariales doit être maîtrisé, de manière à faire du RSA non pas un substitut au salaire, mais une voie d'entrée ou de retour dans le monde salarial. Bien que le RSA n'affecte pas directement le coût du travail et que la contrainte d'anonymat constitue une protection individuelle (l'employeur ne saura pas que tel salarié bénéficie du RSA), la neutralité n'est pas garantie pour autant. Les employeurs seront conscients de l'existence d'une vaste population de main-d'œuvre ayant accès au RSA. Le risque que la mise en place du RSA soit, « nolens volens », un effet d'aubaine collectif pour la partie patronale ne peut être sous-estimé. La réponse est de promouvoir l'ensemble des actions, qu'elles relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics ou de celle des acteurs sociaux, encourageant des négociations salariales actives, en vue de concilier les aspirations aux gains de pouvoir d'achat et les conditions de création d'emplois solides. La conditionnalité marginale des allègements de charges par la conformité des minima de branche au SMIC et par l'ouverture de négociations annuelles dans les entreprises n'est cependant pas à la hauteur de ces exigences. La qualité de l'accompagnement sera aussi décisive pour permettre aux bénéficiaires du RSA de s'insérer dans des emplois dotés de véritables perspectives de progression salariale.

Sous ces conditions, le RSA ne serait pas la part du pauvre mais, plutôt, la première marche d'une sécurisation des parcours professionnels pour ceux qui en sont le plus démunis.

PIERRE FERRACCI
est PDG du Groupe Alpha
et membre du Conseil d'orientation
de l'emploi,
JACKY FAYOLLE est directeur
adjoint du département
des études du Groupe Alpha.